

Délibération n° 126 du Comité syndical

Présents : 38

Excusés : 11

Absents : 0

Séance du 13 juin 2008

Le Comité syndical, convoqué conformément à la loi, s'est réuni en séance publique à Strasbourg

Président : Jacques BIGOT

Secrétaire : Roland RIES

Compte administratif 2007

*Le Comité syndical
sur proposition du Président
après en avoir délibéré,*

Vu le compte de gestion présenté par le Trésorier du Syndicat mixte,

Approuve le Compte administratif du Syndicat mixte pour le Schéma de cohérence territoriale de la région de Strasbourg pour l'exercice 2007 tel que figurant au document joint en annexe et dont les résultats, conformes au compte de gestion, se présentent comme suit :

Section de fonctionnement – Dépenses

Chapitres

<i>011 Charges à caractère général</i>	<i>49 673,51 €</i>
<i>012 Charges de personnel et frais assimilés</i>	<i>125 739,38 €</i>
<i>65 Autres charges de gestion courante</i>	<i>150 000,00 €</i>
<i>042 Opé. d'ordre de transferts entre sections</i>	<i>30 596,63 €</i>

TOTAL **356 009,52 €**

Section de fonctionnement – Recettes

Chapitres

<i>74 Dotations, subventions et participations</i>	<i>382 000,00 €</i>
<i>75 Autres produits de gestion courante</i>	<i>373,54 €</i>
<i>77 Produits exceptionnels</i>	<i>3 836,68 €</i>

TOTAL **386 210,22€**

Résultat de l'exercice	+ 30 200,70 €
<i>Résultat reporté</i>	0 €
Résultat cumulé	30 200,70 €

Section d'investissement – Dépenses

Chapitres

20 Immobilisations incorporelles	15 280,60 €
21 Immobilisations corporelles	210,71 €

TOTAL	15 491,31 €
--------------	--------------------

Section d'investissement – Recettes

Chapitres

10 Dotations, fonds divers et réserves	5 094,66 €
1068 Excédent de fonctionnement capitalisé	39 462,02 €
040 Opé. d'ordre de transferts entre sections	30 596,63 €

TOTAL	75 153,31 €
--------------	--------------------

Résultat de l'exercice	+ 59 662,00 €
<i>Résultat reporté</i>	- 60 487,51 €
Résultat cumulé	- 825,51 €

*Adopté par le Comité Syndical
en date du 13 juin 2008*

Pour extrait conforme

Jacques BIGOT
Président du Syndicat mixte
pour le SCOTERS